

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION DES LIEUX

Article R 322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf Juin

Heure de début des opérations : 16 heures 15 minutes

Heure de fin des opérations : 16 heures 50 minutes

Nous, Elodie CHUFFART, Jean-Pierre ERB, Sandrine JACQUIER, Huissiers de Justice associés au sein de la SELARL LEGALACT, société titulaire d'un office d'huissier de justice à Grenoble (38000), 152 bis, cours Berriat, l'un d'eux soussigné,

1°) La description de l'immeuble :

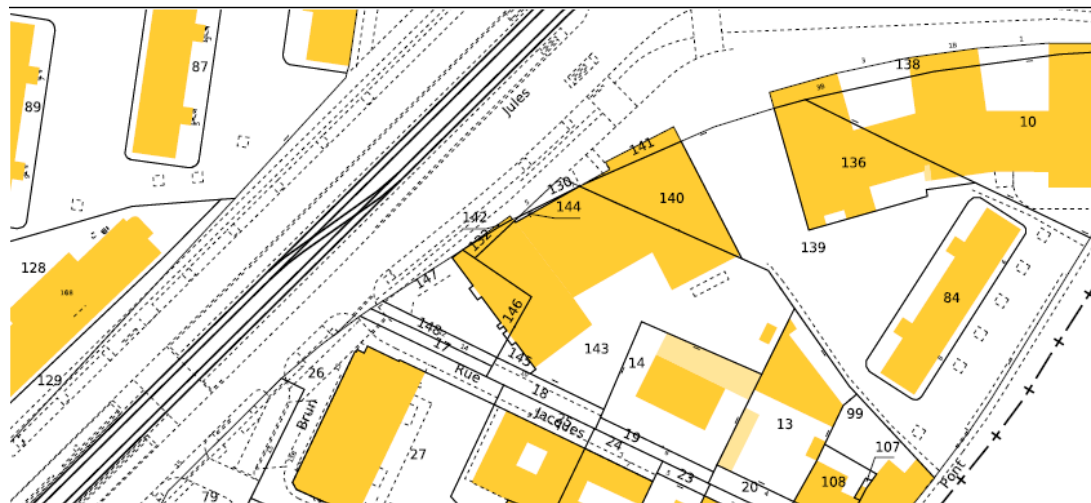
Situation et désignation de l'immeuble :

Sur la commune de Grenoble 5 rue Jules Flandrin dans un immeuble dénommé Flandrin, Le lot numéro 2, un appartement portant le numéro 102 au 1^{er} étage



Désignation cadastrale de la propriété

Section	N°	Lieudit	contenance
CX	132		
CX	140		
CX	141		
CX	142		
CX	143		



Tenants et Aboutissants de l'immeuble :

Un immeuble à usage d'habitation avec commerces au rez-de-chaussée
Une partie de l'immeuble est composée d'une résidence étudiante.

Description des parties extérieures de l'immeuble :

Immeuble avec façades et balcons végétalisés

Description des parties intérieures de l'immeuble :

Hall d'entrée

La porte d'entrée est plane. Elle est équipée d'une poignée intérieure et extérieure et d'une serrure encastrée neuf points
Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié
Les murs sont recouverts d'une toile de verre
Le plafond est crépi
Un combiné visiophone
Eclairage par un point lumineux au plafond

Pièce principale avec coin cuisine

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié
Les murs sont recouverts d'une toile de verre
Le plafond est crépi
Une porte- fenêtre, à la française, châssis PVC, double vitrage

Volets roulants électrique à lames
Eclairage par un point lumineux au plafond
Un radiateur chauffage centrale

La porte fenêtre donne accès à un petit balcon avec jardinière

Coin cuisine

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié
Les murs sont recouverts d'une toile de verre
Le plafond est crépi
Eclairage par un point lumineux mural et un point lumineux sous hotte
Un placard deux portes, quatre étagères et une penderie
Un évier inox, bac simple, un égouttoir
Un robinet mitigeur
Une plaque électrique deux foyers
Placards hauts deux portes, une étagère
Placard bas, une porte

Salle d'eau

La porte d'entrée est peinte. Elle est équipée d'une poignée intérieure et extérieure et d'un verrou intérieur
Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié
Les murs sont recouverts d'un revêtement plastifié
Le plafond est peint
Eclairage par un point lumineux au plafond et un point lumineux mural
Un radiateur chauffage central
Un lavabo en grès, équipé d'un robinet mitigeur le tout reposant sur un meuble deux portes
Une douche à l'italienne avec robinet mitigeur, rampe murale, flexible de douche et douchette
WC cuvette anglaise, chasse d'eau attenante, sans abattant

Mode de chauffage

La responsable de la résidence étudiante me déclare que le chauffage est assuré par une chaudière gaz collective et des panneaux solaires en toiture

Mode de production d'eau chaude sanitaire

La production d'eau chaude sanitaire est collective

2°) Indication des conditions d'occupation et identité des occupants, et droits dont ils se prévalent :

La gestion de la résidence est assurée par la société BNP PARIBAS Studélite Résidence

3°) Le nom et l'adresse du syndic de copropriété, le cas échéant :

Pas de syndic, les fonctions sont assurées par l'exploitant.

4°) Autres renseignements sur l'immeuble fournis par l'occupant :

Les diagnostics immobiliers :

Les diagnostics immobiliers ont été réalisés par la société ACTE2I

La surface habitable.

L'état de superficie pour 20,37 m² établi par la Société Acte2i est annexé au présent procès-verbal.

Au cours de mes constatations, j'ai pris dix photographies dont un tirage est annexé à l'expédition.

Les photographies annexées ont été marquées informatiquement d'un filigrane du cachet de l'étude et du nom de l'huissier de justice signataire à l'aide du logiciel GoodFrame.

Je certifie en outre que les photographies insérées dans les présentes constatations ont été prises par mes soins et n'ont subi aucune modification.

Elles sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux.

Jean-Pierre ERB



**Jean-Pierre Erb
Huissier de Justice
Qualifié Commissaire de Justice**